

de renseignements et de surveillance qui sont accessibles à toutes les fabriques de produits laitiers et encourage la production de lait sans impuretés au niveau de la ferme. La Commission du lait, en vertu de l'autorité que lui confère la *Milk Act* de 1965, réglemente et régit la commercialisation du lait et de la crème. L'*Ontario Food Council*, qui constitue une direction distincte, s'occupe de la commercialisation et des techniques marchandes des denrées alimentaires d'origine agricole et met en application un programme d'expansion des marchés intérieurs et extérieurs. Une vingtaine d'offices de vente s'occupant d'une quarantaine de produits relèvent du *Farm Products Marketing Board*. Les cultivateurs peuvent faire assurer le blé d'hiver, les céréales de printemps et les plantes fourragères par la Commission de l'assurance-récolte.

Le Service de vulgarisation compte un représentant agricole par comté et par région; il fournit des services d'instruction et de propagande et dirige les travaux des Cercles 4-H ainsi que l'Association des jeunes cultivateurs de l'Ontario. Le Service aide également les cultivateurs et colons de l'Ontario septentrional dans le défrichement et le défonçage des terres et l'amélioration des troupeaux et des fermes. La Direction de l'économie ménagère conseille les organisations de femmes rurales. Le Service de la zootechnie met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail et appuie les associations d'éleveurs d'animaux de race. La Direction des services vétérinaires se charge de l'application de la loi sur les ventes collectives et de la loi sur la disposition des animaux morts; elle s'occupe également du service d'inspection des viandes et du bétail, et de la lutte contre les maladies en plus des services de diagnostic et de propagande.

La Direction de l'économie rurale, des coopératives et de la statistique effectue des recherches sur la gestion, les frais de production, la commercialisation et l'utilisation des terres; elle aide les coopératives à conduire leurs affaires sous l'autorité de leurs sociétaires et administre la *Co-operatives Loans Act*; en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, elle recueille et publie les données sur la production agricole. La Direction des sociétés agricoles et horticoles fournit de l'aide aux expositions agricoles et horticoles, épreuves de labour et autres; elle applique, en outre, la loi relative aux centres communautaires. La ferme de démonstration de New Liskeard dans le nord de l'Ontario met en pratique les méthodes de production adaptées à la région; à l'heure actuelle, l'élevage des bovins de boucherie retient l'attention de cette ferme. La Direction des cultures et des sols encourage l'application de bons procédés de culture, l'utilisation de lignées améliorées de graines de semence et l'amélioration des pâturages. Elle applique, en outre, la loi sur la destruction des mauvaises herbes.

La recherche agricole en Ontario est l'œuvre de l'Institut de recherches de l'Ontario, du Collège d'agriculture de l'Ontario, du Collège de médecine vétérinaire et de l'Institut Macdonald (les trois derniers faisant maintenant partie de l'Université de Guelph), de l'École d'agriculture de l'Université de *Western Ontario*, du Collège d'agriculture de Kemptville et de l'Institut de recherches horticoles. L'Institut de recherches de l'Ontario, dont le directeur relève du sous-ministre, coordonne toutes les recherches de la province, y compris celles des écoles et collèges d'agriculture; en outre, il dirige un programme actif de recherches destiné à aider l'agriculture et les industries connexes. L'Institut de recherches horticoles, avec installations à Vineland et Simcoe, est chargé de l'intégration de toutes les recherches horticoles de la province.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture exerce son activité par l'entremise des directions et services décrits ci-après.

Le Service de vulgarisation diffuse l'enseignement agricole en général. Ses spécialistes s'occupent surtout de génie agricole, d'entomologie et d'apiculture, de programmes de radio et de télévision et de l'information, des Cercles 4-H et du travail féminin, de la main-d'œuvre et de l'aménagement rural. Il tient des réunions, des journées agricoles et des cours abrégés en agriculture; le Manitoba compte 37 agronomes et six adjoints répartis entre 35 bureaux dont chacun s'occupe d'une à cinq municipalités; quatre propagandistes de la main-d'œuvre s'occupent de la région Interlake et 14 spécialistes en économie ménagère sont au service de régions particulières.